Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, COULLE Katia, ROY Josette, LECLERCQ Nicolas, LEFEVRE Jean, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, Mr CHOPIN Christophe,

Absents excusés : Mme VILLIN Ludivine pouvoir à Mme DOUBLEMARD Annie
Mr GUILLON Constant., Mme LEMAIRE Brigitte

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibération à rattacher à la séance du 14 janvier 2021 :
-ADICA- Convention pour assistance technique et administrative-Opération bien sans maître-état d'abandon manifeste-procédure de péril. Autorisation de signature.

Délibérations à prendre :
-Approbation du Plan Local d'Urbanisme
-USEDA- Alimentation électrique de la salle culturelle
-Ouvertures de crédits avant le vote du budget primitif 2021
-Synthèse des commissions
-Infos
-Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents 3 points à ajouter :

- Exonération du versement des loyers de l'auto-école LEGROS Yannick
- Demande de subvention DETR pour le projet « Extension réseau d'eau et branchement de la salle culturelle »
- Réalisation d'un Contrat de Prêt « Edu Prêt » d'un montant total de 444 051€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la salle culturelle

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2021, et s'il y a des remarques. Pas de remarque. Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération à rattacher à la séance du 14 janvier 2021 :

Objet : ADICA- Convention pour assistance technique et administrative-Opération bien sans maître-état d'abandon manifeste-procédure de péril. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire rappelle que les biens immobiliers situés sur la parcelle cadastrée ZD 171 sont en mauvais état, avec potentielle menace de ruine et que les propriétaires effectifs desdits biens ne sont pas clairement définis à l'heure actuelle. Considérant les responsabilités qui s'imposent au Maire quant aux enjeux de sécurité publique, la nécessité d'identifier clairement les propriétaires ou à défaut de caractériser les biens comme étant vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste, pour entamer les procédures administratives qui s'imposent et l'intérêt pour la commune d'envisager l'incorporation de ces biens, ou leur acquisition le cas échéant, pour sécuriser les voiries alentours, il est proposé de solliciter l'ADICA, compétente pour assister la commune dans l'ensemble des démarches et procédures administratives considérées.

Vu le Code Civil et notamment son article 713,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1123-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu l'instruction BOI N°65 du 10 avril 2006 facilitation l'accès aux maires au document de l'enregistrement lorsqu'ils effectuent des recherches relatives à la dévolution d'un bien sans maitre mentionné à l'article 713 du Code civil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA
- D'autoriser le Maire à entreprendre une enquête préalable visant à la dévolution des biens apparemment sans maitre, cadastrés ZD 171

Délibérations à prendre :

- **Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ;
- Vu le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
- Vu la délibération de la commune de Sains-Richaumont en date du **6 juillet 2017** ayant prescrit l'élaboration du PLU et fixée les modalités de concertation ;
- Vu la délibération de la commune de Sains-Richaumont en date du **3 décembre 2019** tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU révisé,
- Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,
- Vu l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sains-Richaumont **du 19 septembre 2020 au 23 octobre 2020** inclus ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

- Vu la délibération en date du **15 décembre 2020** modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux conclusions du commissaire enquêteur et aux remarques des personnes publiques associées ;
- Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture rendu le **21 décembre 2020**, suite à la demande de réduction de la zone agricole au sud de la zone industrielle après enquête publique

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'au siège de la Direction Départementale des Territoires à SAINT-QUENTIN.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de PLU et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

- **Objet : USEDA- Alimentation électrique de la salle culturelle**

Monsieur Le Maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'alimentation de la salle culturelle.
Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 62 913,24 € HT, et se répartit comme suit :

- Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension)	20 926,43 € HT
- Matériel Eclairage public	21 619,42 € HT
- Réseau Eclairage Public	15 309,11 € HT
- Contrôle de conformité	450,00 € HT
- Réseau télécom - génie civil	4 608,28 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la **contribution financière de la Commune** par rapport au coût total s'élève à **35 235,74 € HT**.
Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.
Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune.
3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

- **Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et fonctionnement suivantes, en l'attente du vote du budget primitif 2021.

Section d'investissement dépenses :

Art 2158 prog. 488 « Achat de matériel et d'outillage » (Achat d'une meuleuse)	134.00€
Art 2313 prog. 489 « Extension réseau d'eau et branchement de la salle culturelle	9 942.12€
Art 165 « Dépôts et cautionnements reçus » (Remboursement dépôt de garantie logement 6 rue des Alouettes)	350.00€

Section de fonctionnement dépenses :

Article 6554 « contributions aux organismes de regroupement » (Acompte sur la participation aux frais scolaires 2020/2021)	44 353.20€
Article 6355 « taxes et impôts sur les véhicules » (Immatriculation de la nouvelle remorque)	15.00€

Objet : Exonération du versement des loyers de l'auto-école LEGROS Yannick

Vu la crise sanitaire, le Maire propose l'exonération du versement des loyers de l'auto-école LEGROS Yannick occupant un local communal, du fait des décisions gouvernementales suite au COVID 19 et ce du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité l'exonération du versement des loyers de l'auto-école LEGROS Yannick du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021.

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet « Extension réseau d'eau et branchement de la salle culturelle »

Le Maire propose de solliciter de l'Etat une subvention DETR programme 2021 de 50% du montant hors taxe des travaux soit 8 285.10 € concernant le projet « Extension réseau d'eau et branchement de la salle culturelle ».

Le Maire présente le projet et le plan de financement :

1/ Objectif du Projet : Extension du réseau pour eau potable de la salle de la culture et des fêtes

2/ Description du Projet : Création d'un réseau secondaire d'eau potable raccordé sur le réseau principal et alimentant la salle de la culture et des fêtes actuellement en construction.

Plan de financement

Coût Total du projet HT	**8 285.10€**
Coût Total du projet TTC	**9 942.12€**
DETR 50%.....	**4 142.55€**
AUTOFINANCEMENT……...	**4 142.55€**
TOTAL DU PROJET HT……	**8 285.10€**

Début de travaux : Février 2021
Fin de travaux : Mars 2021
Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.
Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :
AUTORISE le Maire à demander une subvention DETR pour le projet « Extension réseau d'eau et branchement salle culturelle ».

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt « Edu Prêt » d'un montant total de 444 051€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la salle culturelle

Le Conseil Municipal de Sains-Richaumont, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **444 051 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL – Edu Prêt
Montant : 444 051 euros
Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 0,59 %
Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,67 **%** *et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

-Synthèse des commissions :

Néant

-Infos :

Plan stratégique Européen pour le déploiement de la « 5g », le Maire propose que le courrier reçu soit transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

Mr Vincent LAMOUREUX a tenu à rappeler quelques points concernant la Communauté de Communes qui est parfois attaquée.

Longtemps une organisation sur 4 cantons. Ce qui fait que Sains-Richaumont, en tant que chef-lieu de canton était sur la même ligne que Le N / Vervins / LC. Avec la modification des cantons, cette règle n'est plus vraiment d'actualité. Sains-Richaumont reste malgré tout Bourg centre et se classe 7e en nombre d'habitants et profite de sa position géographique dans le maillage du territoire.
Sains-Richaumont n'est pas oublié. Il rappelle les investissements et les services mis en place.

- Station d'épuration
- Déchetterie
- Ecole intercommunale de musique
- Ramassage et valorisation des déchets
- Ingénierie
- Emploi : 2 déchetteries + 1 petite enfance
- Assainissement (Richaumont à venir)
- Micro crèche

Ce sont des investissements lourds qui émanent de la Communauté de Communes. Il ne faut pas l'oublier.

- Médecin – Vincent LAMOUREUX évoque le courrier reçu du Dr Gosset – Le Maire en donne lecture.

Les déchets

La collecte de déchets va évoluer. C'est une compétence intercommunale. Le marché de collecte arrive à terme et les aides reçues par les collectivités sont des aides incitatives. Autrement dit s'y plier si nous ne voulons pas voir une hausse importante de de la TEOM.
En 2021-2022, la collecte des déchets va évoluer en Thiérache du centre comme ailleurs.

- Nouveaux bacs (plus grands pour les recyclables)
- Apport volontaire du verre en containers (4 containers à placer sur la commune)
- + de déchets plastiques recyclés
- Ramassage des déchets recyclables tous les 15 jours
- A terme, taxe d'enlèvement des ordures ménagères éventuellement incitative

Concernant les déchetteries, elles doivent s'adapter aux nouvelles évolutions des normes de recyclage. Toujours plus de déchets doivent être recueillis en déchetterie. Les déchetteries intercommunales deviennent trop courtes. Nous allons sans doute vers des déchetteries sélectives afin de maintenir le service de proximité.
Vincent LAMOUREUX revient sur un flyer distribué et sur la promotion d'un blog le mettant en cause dans la gestion du protocole sanitaire de l'école de musique. Il assure du bon respect du protocole et de son soutien à la Directrice de l'établissement.

Mme Annie DOUBLEMARD indique qu'un nouveau programme de plantation de haies est engagé sur le secteur de la salette et du Noyer.
Le bornage sera mis en place courant février pour une plantation deuxième quinzaine de mars.
Un dossier de subventions par la région a été déposé et réduira les coûts des plants, du bornage, des structures (bancs, tables, panneaux d'informations). La plantation sera organisée par nos services. Un appel à la population sera également proposé de même qu'aux écoles dans la mesure du possible.

Point sur le médical : Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du Docteur GOSSET de Vervins.

Personnel technique : le Maire fait le point sur l'équipe technique.

-Questions diverses :

Mr Xavier MULET : indique qu'avec la débroussailleuse les arbres de la rue de Faucouzy sont régulièrement abimés.
Il s'interroge sur la disparition des services de proximité notamment en ce qui concerne la gendarmerie de Sains-Richaumont. Le Maire répond que la commune va disposer d'une BMO et que les gendarmes actuellement en place sur SAINS-RICHAUMONT seront dispatchés sur Vervins.
Mr MULET revient sur le raccordement de la fibre, il indique aux membres présents de faire passer l'info pour que les habitants s'inscrivent sur la plate-forme en ligne de l'USEDA.

Mr Christophe CHOPIN fait remarquer le mauvais état de la route menant à Colonfay et de la rue des fontaines à RICHAUMONT.

Mr Nicolas LECLERCQ souhaite savoir ce qu'il en est des travaux concernant les vestiaires de la salle polyvalente. Il lui est répondu qu'une étude de travaux sera réalisée par un architecte.

Séance levée à 21 heures 45.